

Nancy, le

13 NOV. 2012

Direction Générale

Réf. : JFB/LVIBP/16F/ET/1765

Affaire suivie par :

DOSAAT : Lucien Vicenzutti- Valérie Bigenho-Poet

DPGDR : Bruno Fantino- Francine Julien

Téléphone : 03 83 39 29 18 ou 28 89

Fax : 03 83 39 28 93

Monsieur Patrick LSTIBUREK
Délégué Régional Lorraine
Fédération des Etablissements
Hospitaliers et d'Aide à la Personne
Privés non lucratifs
Clinique Sainte Elisabeth
BP 10
57106 THIONVILLE CEDEX

Objet : Evaluations internes en EHPAD

Monsieur le Délégué Régional,

La circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 a pour objet d'apporter des précisions relatives à l'application des obligations liées à l'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés.

Elle précise notamment le calendrier des évaluations pour tenir compte du renouvellement des autorisations d'une majorité d'établissements en 2017 : cette échéance concerne les établissements autorisés et ouverts avant le 3 janvier 2002 (date de publication de la loi du 2 janvier 2002), devant communiquer les résultats d'au moins une évaluation interne, au plus tard avant le 3 janvier 2014, conformément au premier alinéa de l'article D.312-204 du CASF.

Cette même circulaire rappelle le libre choix de leurs outils d'évaluation interne parmi ceux existants, « de les adapter ou même de les créer ».

Par ailleurs, l'ANESM a publié en février 2012 la recommandation intitulée « *L'évaluation interne : repères pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes* », afin d'aider les établissements dans cette démarche.

Il semble qu'un certain nombre d'établissements souhaitent un accompagnement, notamment dans le choix d'un outil répondant aux recommandations de l'ANESM, et leur permettant de remplir leur obligation d'évaluation interne.

Aussi, l'ARS de Lorraine réalise un état des lieux de l'avancement du processus des évaluations auprès des EHPAD de la région.

Afin de permettre le respect du calendrier fixé par la réglementation, je souhaite organiser sans attendre une rencontre avec les Conseils Généraux et les principales fédérations d'organismes gestionnaires d'EHPAD, afin de connaître les attentes et les ressources des uns et des autres sur la question.

Cette réunion aura lieu le 12 décembre 2012 à 14h30, salle 1602 de l'ARS à Nancy

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Régional, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de l'ARS de Lorraine

Jean-François BENEVISE